

Direction des affaires juridiques

MINISTÈRE DES FINANCES
ET DES COMPTES PUBLICS

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

Arrêté du 11 juillet 2016 portant nomination au comité consultatif interrégional de règlement amiable des différends ou des litiges relatifs aux marchés publics

Le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique,

Vu le décret n° 2010-1525 du 8 décembre 2010 relatif aux comités consultatifs de règlement amiable des différends ou litiges relatifs aux marchés publics, notamment son article 3;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, notamment son article 142;

Vu l'arrêté du 19 juillet 2005 modifiant l'arrêté du 13 février 1992 portant création des comités consultatifs interrégionaux de règlement amiable des litiges;

Vu l'arrêté du 11 juillet 2013 portant nomination au comité consultatif interrégional de règlement amiable des différends ou des litiges relatifs aux marchés publics de Versailles;

Vu la proposition du vice-président du Conseil d'État en date du 27 juin 2016,

Arrête :

Article 1^{er}

M. Brotons (Stéphane), président du corps des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel, est nommé président du comité consultatif interrégional de règlement amiable des différends ou des litiges relatifs aux marchés publics de Versailles.

Article 2

Le directeur des affaires juridiques est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait à Paris, le 11 juillet 2016.

Pour le ministre et par délégation :
Le directeur des affaires juridiques,
J. MAIA